

# Nos poilus à quatre pattes

## Nous respectons les règles !

✓ Enregistrement annuel    ✓ Médaille    ✓ Licou ou Harnais    ✓ Laisse 1,85 m

### 6 obligations Pour nos animaux

1. Être enregistré annuellement auprès du **Centre Animalier Pierre-De Saurel**, Boutique d'animaux Cartier, Pattes et griffes, Clinique Vétérinaire Demers, Hôpital Vétérinaire Bas-Richelieu; (**Chien et chat**)
2. Porter sa médaille afin d'être bien identifié en tout temps; (**Chien et chat micro pucé**)
3. Être sous le contrôle d'une personne capable de maîtriser l'animal en tout temps; (**Chien**)
4. Être tenu en laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre; (**Chien**)
5. Porter en tout temps un licou ou un harnais attaché à sa laisse s'il pèse 20 kg et plus (44 lbs et plus); (**Chien**)
6. Ne jamais se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que sa présence ait été autorisée. (**Chien**)

### Amende importante

En cas de non-conformité

#### 250 \$ à 750 \$

- Chien et chat non enregistré;
- Chien et chat sans médaille.

#### 500 \$ à 1 500 \$

- Chien sans laisse;
- Laisse de plus de 1,85 m;
- Chien de plus de 20 kg sans licou ou harnais;
- Chien n'étant pas sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;
- Chien sur une propriété privée sans autorisation.

### INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES

450 746-7272, Poste 0  
Adoptes.caps@gmail.com

### Donns pour la Fondation du CAPS !

Donations.caps@gmail.com